

LETTRÉ D'INFORMATION 2025-2026 OUVERTURE D'UN DOSSIER DE CERTIFICATION

PROGRAMME BNQ 2621-905 BÉTON PRÊT À L'EMPLOI

Madame,
Monsieur,

Vous trouverez dans la présente lettre les informations nécessaires en vue de l'ouverture d'un dossier de certification pour le programme BNQ 2621-905. Les documents qui seront nécessaires à la démarche sont les suivants :

- le formulaire *Demande de certification*;
- l'*Annexe à la demande de certification*;
- le *Tableau de correspondances au manuel qualité*;
- la *Liste des organismes d'essais reconnus et des inspecteurs qualifiés*.

Ces documents sont téléchargeables sur le site Web du BNQ, sous l'onglet du programme BNQ 2621-905 — *Béton prêt à l'emploi* en suivant le lien suivant : [Béton prêt à l'emploi - BNQ](#)

Le formulaire *Demande de certification*, ainsi que l'*Annexe* à cette demande, doivent être remplis et transmis au BNQ avec un paiement au montant⁽¹⁾ de 3 863,16 \$ (3 360 \$ + TPS [5 %] 168 \$ + TVQ [9,975 %] 335,16 \$).

Les documents requis avec le paiement des frais initiaux sont les suivants :

- Un manuel qualité qui répond aux exigences du fascicule de certification BNQ 2621-905 selon l'édition en vigueur et qui inclut les documents pertinents⁽²⁾. Le manuel doit être fourni au BNQ avec le tableau de correspondance rempli. Ces documents doivent être transmis en format pdf.

NOTE 1. – aucune facture n'est transmise avant le paiement du montant indiqué ci-haut. Ce montant est requis pour l'ouverture du dossier, l'examen de la demande et des documents pertinents. Les travaux du BNQ ne débutent qu'à la réception de ce montant.

NOTE 2. – documents pertinents : un astérisque (*) dans la colonne de droite du tableau 2 du document Exigences de certification BNQ 2621-905 vient préciser les documents ou les éléments de preuve à fournir avec la demande de certification.

RÉFÉRENCES NORMATIVES

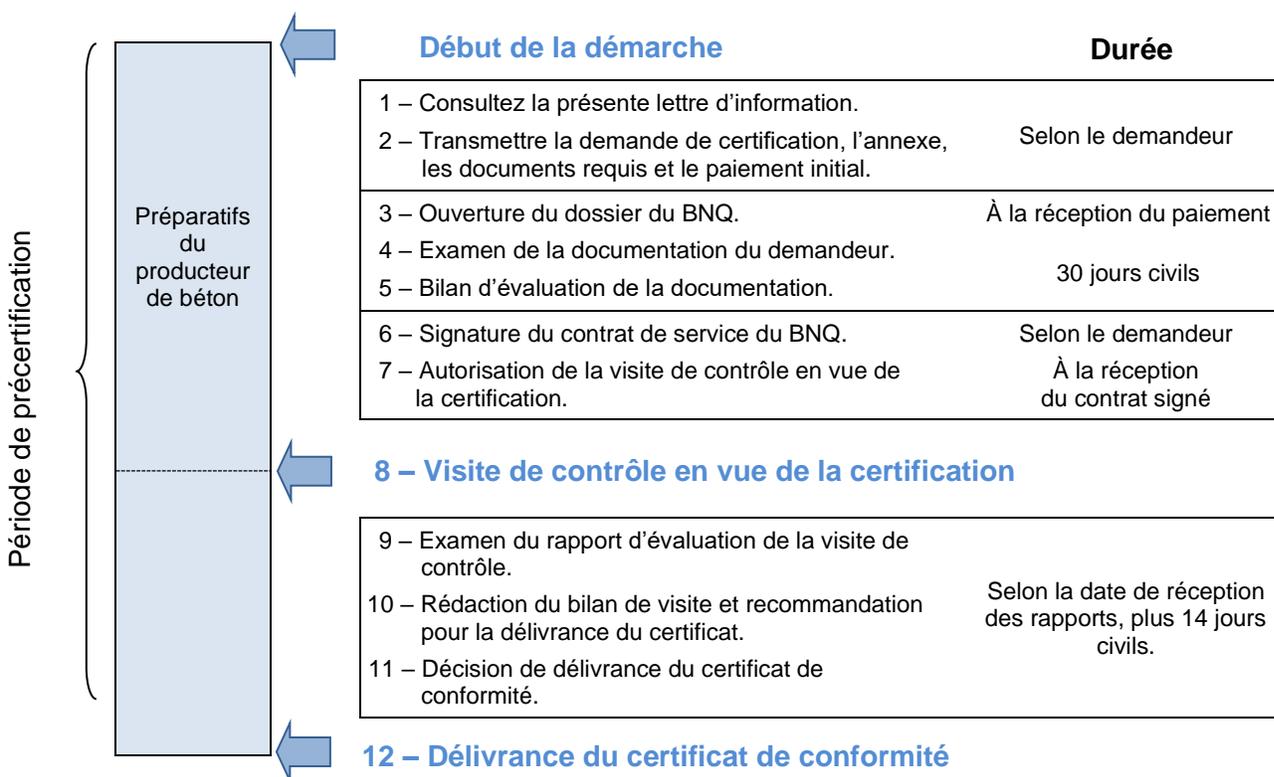
Les documents de référence nécessaires à la préparation du manuel qualité et les visites de contrôle sont les suivants :

- BNQ 2621-905/2023 *Béton prêt à l'emploi — Fascicule de certification*
- CSA A23.1-19 / A23.2-19 *Béton : Constituants et exécution des travaux — Méthodes d'essai et pratiques normalisées pour le béton*
- BNQ 9902-001 *Certification de produits, de processus et de services — Règles de procédure générales*

Vous pouvez vous procurer les documents publiés par le BNQ à partir de notre boutique en ligne à l'adresse suivante : www.bnq.qc.ca (le document BNQ 9902-001 est offert gratuitement).

DÉMARCHES EN VUE DE LA CERTIFICATION

Le tableau ci-après résume le processus menant à la délivrance d'un certificat de conformité ainsi que la durée relative de chacune des étapes.



La durée de la période de préparatifs du producteur de béton n'est pas fixée par le BNQ, mais dépend du respect des exigences avant la visite de contrôle en vue de la certification. Cette durée dépendra, entre autres, du moment de la mise en œuvre du système qualité à l'usine concernée et de la disponibilité des résultats d'essais exigés. L'ensemble de la démarche initiale menant à la délivrance d'un certificat de conformité prend généralement trois mois.

Le document requis à l'étape 9 pour l'**obtention d'un certificat de conformité** du BNQ est le suivant :

- Un rapport d'évaluation effectué par un inspecteur qualifié démontrant que les préparatifs du producteur de béton répondent aux critères minimaux spécifiés à l'article 7.4 du fascicule de certification BNQ 2621-905 ainsi qu'aux exigences des autres articles du fascicule, incluant celles des tableaux 1 à 3 du document intitulé *Exigences de certification BNQ 2621-905*.

Les documents requis par la suite pour le **maintien d'un certificat de conformité** du BNQ sont les suivants :

- Des rapports de visites de contrôle périodiques effectués par un inspecteur qualifié démontrant le respect des exigences du programme selon la fréquence fixée par le responsable du BNQ en fonction de la qualité du dossier du producteur.

TARIFS POUR LA CERTIFICATION BNQ 2621-905

Les frais administratifs du BNQ pour la délivrance d'un certificat de conformité et pour son maintien au cours des deux premières années sont de 10 460 \$, plus taxes applicables. À noter que ces frais sont de 6 325 \$, plus taxes applicables, pour un producteur de béton membre de l'ABQ.

Les coûts des visites de contrôle et des essais en laboratoire ne sont pas inclus dans les montants indiqués précédemment et sont à la charge du Client. Ce dernier doit convenir des ententes requises avec un inspecteur qualifié pour la réalisation des visites de contrôle et des essais nécessaires à la délivrance et au maintien du certificat de conformité.

Pour le paiement par carte de crédit ou par transfert bancaire, veuillez transmettre vos coordonnées à l'adresse courriel secretariat.certification@bnq.qc.ca et une personne vous contactera pour compléter les démarches.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter par courriel à l'adresse beton.certification@bnq.qc.ca.